

Montréal, le 21 avril 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Julie Sauriol, avocate
Conseillère juridique principale
Affaires juridiques et contractuelles
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**OBJET : Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'implantation
des solutions d'approvisionnement Ariba
(Dossier R-4223-2023)**

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de votre correspondance du 21 avril 2023 (pièce B-0009) transmise dans le dossier mentionné en objet et dans laquelle Énergir demande un délai additionnel afin de déposer ses réponses à la demande de renseignements (DDR) n^o 1 de la Régie le 28 avril 2023 à midi.

En raison des motifs énoncés, la Régie accorde la demande de délai d'Énergir. Cependant, étant donné que la plateforme du SDÉ et le site internet de la Régie seront migrées vers de nouvelles versions durant la fin de semaine des 29 et 30 avril 2023 pour une mise en production à compter du 1^{er} mai 2023, la Régie demande à Énergir de bien vouloir déposer ses réponses à la DDR le **2 mai 2023 à 12 h**.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.